Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261119-DEL_2026_200-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 12 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit du mois de novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M. Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M. Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, Mme Catherine CABOT, M. Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Jean-Patrick GUIBOUT, M. Michel BOUCHALAIS, M. Eric DYEVRE, Mme Guénhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M. Michel MOREL, M. Thierry BURLOT, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M. Frédéric DENOUAL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M. Ernest MARTIN, Mme Emilie BELLOT, Mme Isabelle DURUPT, M. Stanislas DU GUERNY, M. Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M. Jean-Jacques FOUCHER donne pouvoir à M. Michel BOUCHALAIS
- M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN donne pouvoir à Mme Noémie BROSSAULT
- M. Philippe BECAN donne pouvoir à M. Frédéric SOHIER
- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à Mme Isabelle DURUPT
- Mme Lucie PRIEUR donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT

Secrétaire de séance : Mme Guenhaëlle VEDIE

Affaire inscrite à l'ordre du jour

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N° 2026/200 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT INFORMATIQUE – MODIFICATION N°2 – MARCHE 2024-22

Présents : 28 **Représentés** : 05 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261119-DEL_2026_200-DE

Un marché pour l'accompagnement informatique de la Commune, attribué par la CAO du 12 juin 2024 a été présenté par délibération 2024/119 au Conseil du 24 juin 2026 pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois 2 ans, soit jusqu'au 30 juillet 2028.

Cet appel d'offres ouvert de fournitures et services est passé en application de l'article R2124-2 1°du Code de la commande publique et a été notifié à l'entreprise SMA NETAGIS le 31 juillet 2024 pour un montant de 79 639,61 € HT/ an soit 95 567,53 € TTC/an ; ce qui représente un montant total de 318 558,44 € HT soit 382 270,13 € TTC pour les 4 ans du marché.

Ce marché prévoit l'accompagnement de la Commune par un prestataire afin d'assurer des prestations d'ingénierie, d'accompagnement, d'assistance et de maintenance, afin de doter la Commune d'un système d'information de qualité, et un soutien de l'équipe informatique actuellement en place.

Afin de répondre au mieux aux besoins de la collectivité, le montant du marché fait l'objet d'une augmentation d'heures, et ce afin de palier le départ d'un Agent en poste dans le service.

Ce dépassement d'heures d'intervention atteint **15 796,30** € HT, correspondant à 9,91736 % du montant initial des deux ans du marché.

Il est donc proposé d'augmenter le montant du marché à hauteur de + 9,91736 % pour les deux premières années du marché.
Cette somme permettra une régularisation financière des 2 premières années du marché, étant entendu que le montant annuel pour les 2 ans restants, demeure inchangé et prendra en compte la révision de prix prévue au marché.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22,

Vu le Code de la commande publique, (ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018),

Vu la délibération n° 224/119 du 24 juin 2024 concernant l'attribution du marché relatif aux prestations d'accompagnement informatique.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 4 novembre 2026 ;

Considérant la nécessité de garantir pour les 2 ans qui restent à couvrir, un accompagnement optimum sur l'ensemble des prestations informatiques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : Approuver la décision de la Commission d'appel d'offres d'attribuer la modification 2 du marché de prestations d'accompagnement à l'entreprise SMA NETAGIS, pour un montant d'offres de **15 796,30** € HT correspondant à 9,91736 % du montant des deux premières années du marché.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261119-DEL_2026_200-DE

Article 2 : Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette modification, au nom de la Commune.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 19 novembre 2026

La secrétaire de séance

Mme Guenhaëlle VEDIE

MAIRIE DE DINARD ILLE-ET-VILAINE

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 20 NOV. 2026 et affichée en Mairie, le 20 NOV. 2026